



# AVIS AUX NAVIGATEURS

## ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

### SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité .....	1 - 5
Partie 2 Corrections aux cartes .....	6 - 8
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime .....	Néant
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques .....	9 - 18
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	19-22

## MISE EN GARDE

### AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS )

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

#### Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's  
Téléphone: (709) 772-2083  
Facs: (709) 772-6285

#### Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes  
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633  
Téléphone: (902) 426-6030  
Facs: (902) 426-6334  
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>  
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

#### Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia  
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237  
Téléphone: (519) 337-6360  
Facs: (519) 337-2498

#### Laurentienne

GC\SO\COR  
Avis écrits  
Téléphone: (418) 648-5410  
Facs: (418) 648-7244  
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

#### Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver  
Téléphone: (604) 666-6011  
Facs: (604) 666-8453

## **NOTES EXPLICATIVES**

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

**Renseignement d'origine canadienne** - Une étoile (\*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

**Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion** - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

**Édition mensuelle des Avis aux navigateurs** - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

**NOTA: This publication is also available in English.**

## SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada					
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr. Latitude Longitude	Fréquence [kHz]	Bit/s
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N 131 49 W	300	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N 126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N 125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N 123 07 W	320	200
Wiarion, Ont.	310,311	918	44 45 N 81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N 75 25 W	306	200
Saint-Jean-sur-Richelieu Qc	312, 313	929	45 19 N 73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N 71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N 69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N 66 07 W	313	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N 64 48 W	319	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 W	295	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N 64 40 W	312	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N 61 05 W	307	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N 59 14 W	290	200
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46N 53 11 W	315	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N 58 30 W	299	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N 55 49 W	310	200

## **RECEVEURS DGPS - MISE EN GARDE**

Les signaux transmis par le système de positionnement global différentiel (DGPS) de la Garde côtière canadienne comprennent de l'information intégrée conçue pour alerter les usagers de récepteurs DGPS de type utilisateur que le système ne fonctionne pas dans les limites de tolérance ou qu'il est défectueux. Durant les essais, on a constaté que certains récepteurs DGPS de type utilisateur ne peuvent capter l'information adéquatement. Si l'information est mal captée par l'équipement d'un utilisateur, cela peut amener des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec votre fabricant ou votre fournisseur de DGPS pour vous assurer que votre récepteur peut capter correctement l'information relative au bon fonctionnement de la station de référence DGPS.

### **ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS**

La Garde côtière canadienne a reçu des rapports en mars 1997 concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

### **Rapport de divergence pour le DGPS**

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante : Directeur des Aides maritimes, Pêches et Océans Canada, 200 rue Kent, No de poste 5130, Ottawa (Ontario), K1A 0E6.

### **CHANGEMENT DE DATE DU GPS EN AOÛT 1999**

Le système de positionnement global (GPS) comptabilise le temps en utilisant un chiffre pour chaque semaine de service et totalise les secondes à l'intérieur de chaque semaine numérique. Il comptabilise les semaines à partir de minuit (0000) la nuit du 5 janvier 1980 ou le matin du 6 janvier 1980 (UTC), et il incrémente son compte de 1 par semaine depuis lors. La semaine aussi bien que les secondes sont diffusées dans le cadre du message GPS fourni par les satellites, et elles sont utilisées par les récepteurs dans leurs calculs. Le champ de ce message indiquant le numéro de semaine du GPS est limité à 1024, ce qui signifie que, à la fin de la semaine 1023, le champ du numéro de la semaine passe de 1023 à 0. Cela se produira à minuit dans la nuit du 21-22 août 1999. Le 22 août 1999, bon nombre de récepteurs GPS indiqueront le 6 janvier 1980, à moins d'avoir été réparés.

Il reviendra à l'utilisateur de tenir compte de ce changement, car les satellites ne feront que diffuser le nouveau numéro de semaine. L'incidence sur votre appareil GPS dépendra de la marque et du modèle de récepteur que vous possédez. Il est possible que certains récepteurs affichent simplement de l'information de date inexacte, mais que d'autres calculent aussi de l'information de navigation incorrecte ou cessent de donner de l'information de position. S'il n'a pas été tenu compte du changement de date au moment de la conception et de la fabrication de votre récepteur GPS, des problèmes pourraient se poser. Certains appareils exigeront une mise à niveau du logiciel. Les navigateurs sont invités à s'informer auprès de leur fournisseur afin de connaître le comportement de leur récepteur lors du changement de date du GPS.

## DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

### User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: \_\_\_\_\_ Destination: \_\_\_\_\_  
Vessel position at the beginning of the anomaly /  
Position du navire au début de l'anomalie : \_\_\_\_\_  
Vessel position at the end of the anomaly /  
Position du navire à la fin de l'anomalie : \_\_\_\_\_

### Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: \_\_\_\_\_ Duration / Durée: \_\_\_\_\_  
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçus par le récepteur: \_\_\_\_\_  
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: \_\_\_\_\_ kHz SS: \_\_\_\_\_ dB SNR: \_\_\_\_\_ dB  
DOP Geometry / Géométrie DOP : \_\_\_\_\_  
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /  
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui  
No / Non \_\_\_\_\_  
Comments / Commentaires: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: \_\_\_\_\_  
Phone / Téléphone : \_\_\_\_\_

### Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: \_\_\_\_\_ Speed / Vitesse: \_\_\_\_\_ KTS  
Temp. °C: \_\_\_\_\_ VIS: \_\_\_\_\_ N.M.  
Sea State / État de la mer : \_\_\_\_\_  
Bearing and range to electrical storm /  
Direction et distance de l'orage : \_\_\_\_\_  
Time of the storm / Heure de l'orage: \_\_\_\_\_ UTC

**Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:**

**User equipment informations / Renseignements sur l'équipement**

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:  
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : \_\_\_\_\_

**This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:**

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD.
- 2) Mail / Par la poste: Directeur des Aides maritimes  
200 rue Kent, 5ième étage  
No de poste 5130  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6



**Legend/  
Légende**

**Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.  
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.

**KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.

**N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.

**Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .

**SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel .

**SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .

**DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

**SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

## AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

### Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

#### 1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.



## **2. Normes relatives aux aides à la navigation**

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétroréfléchissant.

## **3. Aides privées à la navigation**

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

## **NOUVEAUX PROJETS**

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement à couverture mondiale par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système différentiel de positionnement à couverture mondiale permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

## RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
C.P. 5667  
St. John's, TN  
A1C 5X1

## RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

**L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.**

<b>MESURES</b>
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
C.P. 1000  
Dartmouth, NE  
B2Y 3Z8

Téléphone: (902) 426-3151

## RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1) Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2 a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	<b>79 bouées enlevées et 56 bouées converties</b>	<b>19 bouées à convertir (non lumineuses)</b>	nil
2 b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3) Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	<b>8 et un site ne sera plus abandonné</b>	<b>3</b>	nil
4) Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	<b>6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)</b>	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	<b>5 (dont deux signaux de brume)</b>	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
101 boulevard Champlain  
Québec, QC  
G1K 7Y7

## **RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE**

Les consultations relatives à la modernisation des aides maritimes se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - [www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm](http://www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm) - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
201 Front Street North, suite 703  
Sarnia, ON  
N7T 8B1

N<sup>os</sup> de téléphone :  
(519) 383-1859  
(519) 383-1861

N<sup>o</sup> de télécopieur :  
(519) 383-1989

## ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

### CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications  
Direction générale des services à la navigation maritime  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037  
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

#### ÉDITION DE L'EST

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

#### ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) \_\_\_\_\_

AJOUTER \_\_\_\_\_ MODIFIER \_\_\_\_\_ RETIRER \_\_\_\_\_ QUANTITÉ \_\_\_\_\_

ANCIENNE ADRESSE	
NOM.....	.....
ADRESSE.....	APP.....
VILLE .....	CODE POSTAL .....
PROVINCE.....	PAYS.....
NOUVELLE ADRESSE	
NOM.....	.....
ADRESSE.....	APP.....
VILLE.....	CODE POSTAL.....
PROVINCE.....	PAYS.....

N<sup>o</sup> d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

## INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1202	1				
1203	6				
1223	6				
1226	1 6				
LC 1236	6,7				
LC 2058	1				
2223	7				
2235	1				
LC 2243	7				
2286	7				
4114	8				
4202	1				
4416	8				
4460	8				
4466	8				
4535	2				
4543	2				
LC 4560	2				
4857	1				
5043	1				
5044	1				





## BULLETIN AVIS AUX UTILISATEURS

Par souci d'améliorer les services aux clients, nous nous préparons à apporter les modifications suivantes à l'édition mensuelle des « Avis aux navigateurs » au début du nouveau millénaire.

### CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.

(1)	(2)	(3)	(4)
1202	Cap Éternité à/to Saint-Fulgence – Réimpression – 20-MAI-94 – NAD 1927		
	6-août-99 (P)Porter	un feu FI G	48°26'36.4"N 70°53'08.6"W
(7)	13-août-99 Rayer	la bouée à espar verte E21	48°26'22.5"N 70°53'10.3" W

- (1) NUMÉRO DE LA CARTE  
(2) TITRE DE LA CARTE  
(3) DATE DE L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DE LA CARTE  
(4) NIVEAU DE RÉFÉRENCE  
(5) DATE DE LA CORRECTION HEBDOMADAIRE DE LA CARTE  
(6) MODIFICATION DE LA CARTE  
(7) TYPE D'AVIS

### DU NOUVEAU À L'HORIZON

#### Rapports d'activité

Un rapport d'activité régional ayant pour objet les aides maritimes décrira en détail les activités non encore transposées sur les cartes ni mentionnées dans les publications nautiques. Ces rapports d'activité, qui seront suivis de mises à jour mensuelles, seront publiés à titre de référence seulement. Ils ne justifieront aucun relâchement de la vigilance au cours de la navigation dans les secteurs illustrés. Les cartes et les publications nautiques seront mises à jour le plus rapidement possible en vue de faire état des modifications mentionnées dans ces rapports d'activité.

#### Liste de diffusion des documents

Une carte de renouvellement d'abonnement aux documents sera jointe à l'édition mensuelle.

#### Site Internet des Avis aux navigateurs

#### Publications

Le réseau Internet vous permet d'accéder gratuitement à toutes les publications des « Avis aux navigateurs ». Tous les volumes du « Livre des feux, des bouées et des signaux de brume » et « l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs » sont mis à jour chaque mois.

#### Profil de l'utilisateur des cartes

Les utilisateurs qui désireraient recevoir par courrier électronique les corrections cartographiques mentionnées dans les « Avis aux navigateurs » peuvent établir à cette fin un compte de « profil d'utilisateur » sur le site.

#### Présentation hebdomadaire des corrections apportées aux cartes

Les corrections apportées aux cartes seront bientôt présentées chaque semaine sur le site Internet.

**Les prochains bulletins vous tiendront au courant de l'instauration de ces nouveautés.**

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
--------	------------------	---------	---------	-------	------

**1. Nouvelles cartes.****NEWFOUNDLAND / TERRE-NEUVE**

4857	Indian Bay to / à Wadham Islands	1:60 000	29 oct./99	1	\$20.00
	Limite(s): 49°36'15"N      53°10'00"W 49°00'30"N      53°10'00"W 49°00'30"N      53°47'15"W 49°36'15"N      53°47'15"W				
	et Cartouche: (1) Lumsden Harbour	1:20:000			
	Limite(s): 49°20'12"N      53°34'48"W 49°17'30"N      53°34'48"W 49°17'30"N      53°36'54"W 49°20'12"N      53°36'54"W				

**2. Nouvelles éditions.****SAGUENAY RIVER / RIVIÈRE SAGUENAY**

1202	Cap Éternité à / to Saint-Fulgence	1:37:500	10 sept./99		\$20.00
	Nota: Cette carte incorpore et annule l'Avis 1501(P)/99.				

**ST. LAWRENCE RIVER / FLEUVE SAINT-LAURENT**

1226	Moullages et Installations Portuaires / Anchorages and Harbour Installations - Haute Côte-Nord		19 nov./99	1	20.00
------	--	--	------------	---	-------

**LAKE ONTARIO / LAC ONTARIO**

L/C 2058	Cobourg to Oshawa	1:72:400	25 fév./00	3	20.00
	Nota: Cette carte est touchée par l'avis 494(T)/94.				

**GEORGIAN BAY / BAIE GEORGIENNE**

2235	Cape Hurd to / à Lonely Island	1:60:000	24 sept./99	3	20.00
------	--------------------------------	----------	-------------	---	-------

**NOVA SCOTIA / NOUVELLE-ÉCOSSE**

4202	Halifax Harbour - Point Pleasant to / à Bedford Basin	1:10:000	31 déc/99	1	20.00
------	---	----------	-----------	---	-------

**LABRADOR**

5043	Quaker Hat to / à Cape Harrison	1:60:000	20 août/99	1	20.00
5044	Cape Harrison to / à Dog Islands	1:60:000	20 août/99	1	20.00

<b>CARTES</b>	<b>TITRE &amp; MATIÈRES</b>	<b>ÉCHELLE</b>	<b>PUBLIÉE</b>	<b>CAT #</b>	<b>PRIX</b>
---------------	-----------------------------	----------------	----------------	--------------	-------------

**3. Cartes retirées en permanence.**

<b>CARTE</b>	<b>TITRE</b>	<b>LORS DE LA PUBLICATION DE LA CARTE</b>
4535	Greenspond Island to Cape Freels	4857
4543	Western or Hauling Arm	
L/C 4560	Indian Bay to Wadham Islands	4857

(AMA8035-10-35)

(MPO-H00-003)

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation matricielles.**

- Nota: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de :
- Nautical Data International Inc.**  
**B.P. 127, Station C**  
**St. John's, Terre-Neuve**  
**A1C 5H5**  
**Téléphone : 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634**  
**Télécopieur : 709-576-0636**
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

<b>CARTE</b>	<b>TITRE &amp; MATIÈRES</b>	<b>PUBLIÉE</b>	<b>PRIX</b>
<b>1. Nouvelles cartes.</b>			
	<b><u>RAINY LAKE/LAC À LA PLUIE</u></b>		
6109R/M	Rainy Lake/Lac à la Pluie	26 mars/99	Voir Nota (2)
	<b><u>MANITOBA</u></b>		
6205R/M	Seven Sisters Falls to/à Lac Du Bonnet	29 juin/90	Voir Nota (2)
	<b><u>LAKE OF THE WOODS/LAC DES BOIS</u></b>		
6211R/M	Big Traverse Bay	29 oct./93	Voir Nota (2)
	<b><u>LAKE WINNIPEG/LAC WINNIPEG</u></b>		
6260R/M	Marin Point to/à Wightman Point	06 janv./89	Voir Nota (2)
<b>2. Carte retirée en permanence.</b>			
<b><u>CARTE</u></b>	<b><u>TITRE</u></b>		
2239R/M	Port Severn to/à Hope Island		
(AMA8035-10-35)			(MPO-H00-022)

**GRANDS LACS - Niveau d'eaux**

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry                              |
| 3) Chenal Big Dog       | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation      | 6) Passe Seven Mile                        |
| 7) Chenal Shebeshekong  | 8) Passe Shoal                             |
| 9) Hangdog              | 10) Norgate                                |
| 11) Chenal Cunninghams  | 12) Passe Rogers                           |
| 13) Chenal Parting      | 14) Baie Beaverstone                       |
| 15) Chenal Lansdowne    |  |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196  
Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865  
Al Dion - Superintendant régional - Sarnia ( 519) 393-1859

**PUBLICATIONS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Sommaire Annuel des Avis  
Temporaires et Préliminaires - 2000.**

Le sommaire Annuel des Avis temporaires et Préliminaires est maintenant disponible. Toute personne qui désire obtenir une copie de cette publication, peut en faire la demande à l'adresse suivante:

Garde côtière canadienne  
Services à la navigation maritime  
200 rue Kent, Station N5130  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

Téléphone: (613) 990-3037  
Télécopieur: (613) 998-8428

Cette publication est aussi disponible via l'internet: <http://www.notmar.com>

(AMA8035-10-1)

(GCC-H00-030)

**FLEUVE SAINT-LAURENT - ÎLE VERTE - Feu demeure en service.**

Référence: Avis 1940(P)/98 annulé.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L99-113)

**GRANDS LACS - ST. MARY'S RIVER - Bouées.**

Ces renseignements s'appliquent à la carte des États-Unis 14884.

La bouée à espar rouge QM16 (46°30'22" N 84°23'18" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar vert QM19 (46°30'12".5 N 84°23'24".5 W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar rouge QM20 (46°30'16" N 84°23'29" W) a été enlevée en permanence.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-040)

**GRANDS LACS - ST. MARY'S RIVER - Bouée.**

Ce renseignement s'applique à la carte des États-Unis 14883.

La bouée à espar rouge QY20 (46°30'00" N 84°15'37" W) a été enlevée en permanence.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-044)

**1203 - Tadoussac - Nouvelle édition - 10-FEV-1995 - NAD 1927**

25-FEV-2000.

(P)Modifier FI 6s 12m 9M pour lire FI 6s 12m 8M

77°30', 953 m à partir du coin  
Sud-Ouest du cadre**1203 - Tadoussac à/to Cap Éternité - Nouvelle édition - 10-FEV-1995 - NAD 1927**

25-FEV-2000.

(P)Modifier FI 10s 20m 20M pour lire FI 10s 20m 16M

48°04' 10.1"N 069°33' 18.7"W

(P)Modifier FI 2½s 25m 20M pour lire FI 2½s 25m 18M

48°06' 29.7"N 069°36' 53.3"W

(P)Modifier F 26m pour lire F 28m 22M

48°07' 24.0"N 069°43' 02.3"W

(P)Modifier F G 25m pour lire F G 28m 7M

48°07' 24.0"N 069°43' 02.3"W

(P)Modifier F 40m pour lire F 42m 22M

48°07' 24.8"N 069°43' 22.8"W

(P)Modifier FI 6s 12m 9M pour lire FI 6s 12m 8M

48°08' 07.4"N 069°43' 01.2"W

**1223 - Chenal Du Bic et les approches/and approches - Nouvelle édition - 03-OCT-1997 - NAD 1983**

11-FEV-2000.

Porter un câble sous-marin

joignant 48°26' 51.0"N 068°41' 58.1"W  
et 48°27' 28.9"N 068°42' 27.2"W**1226 - Baie-Comeau - Nouvelle édition - 19-NOV-1999 - NAD 1983**

11-FEV-2000.

Porter un câble sous-marin

joignant 49°14' 04.2"N 068°07' 43.4"W  
49°13' 58.8"N 068°07' 07.2"W  
49°12' 17.5"N 068°04' 30.3"W  
49°11' 30.6"N 068°03' 41.3"W  
et 49°11' 14.2"N 068°02' 58.1"W**1226 - Quai public/Public Wharf - Nouvelle édition - 19-NOV-1999 - NAD 1983**

11-FEV-2000.

Porter un câble sous-marin

joignant 49°14' 04.2"N 068°07' 43.4"W  
49°13' 58.8"N 068°07' 07.2"W  
et 49°13' 56.8"N 068°07' 04.1"W**L/C1236 - Baie Verte - Nouvelle édition - 25-SEP-1998 - NAD 1983**

11-FEV-2000.

Porter un câble sous-marin

joignant 48°44' 22.2"N 069°03' 34.4"W  
48°44' 05.0"N 069°03' 08.8"W  
48°43' 58.7"N 069°02' 45.2"W  
48°43' 51.5"N 069°02' 30.8"W  
48°43' 41.7"N 069°02' 06.5"W  
48°43' 43.3"N 069°02' 00.0"W  
48°43' 42.5"N 069°01' 55.2"W  
et 48°43' 30.1"N 069°01' 31.2"W

**L/C1236 - Pointe des Monts aux/to Escoumins - Nouvelle édition - 25-SEP-1998 - NAD 1983**

11-FEV-2000.

Porter	un câble sous-marin	joignant	48°44`22.2"N	069°03`33.9"W
			48°40`05.1"N	068°53`15.1"W
			48°39`21.7"N	068°51`04.6"W
			48°38`27.4"N	069°50`52.2"W
			48°24`03.0"N	068°39`57.4"W
		et	48°23`34.8"N	068°40`19.6"W
Porter	un câble sous-marin	joignant	49°14`04.2"N	068°07`42.8"W
			49°13`58.8"N	068°07`07.2"W
			49°12`17.5"N	068°04`30.4"W
			49°11`30.6"N	068°03`41.3"W
			49°10`48.0"N	068°01`47.9"W
			49°03`00.1"N	068°00`01.7"W
			48°57`24.4"N	068°03`18.8"W
			48°39`00.1"N	068°32`27.8"W
			48°37`22.0"N	068°32`38.5"W
			48°31`53.7"N	068°28`44.6"W
			48°31`49.5"N	068°28`20.2"W
			48°31`27.9"N	068°28`34.1"W
		et	48°31`03.3"N	068°28`11.7"W

**L/C1236 - Rimouski, Pointe au Père - Nouvelle édition - 25-SEP-1998 - NAD 1983**

11-FEV-2000.

Porter	un câble sous-marin	joignant	48°31`30.1"N	068°28`31.0"W
			48°31`27.9"N	068°28`34.1"W
			48°31`18.5"N	068°28`21.5"W
			48°31`03.5"N	068°28`13.3"W
		et	48°31`02.3"N	068°28`11.0"W

**2223 - Port McNicoll and/et Victoria Harbour - Carte nouvelle - 13-AVR-1984 - NAD 1927**

25-FEV-2000.

Sur certains exemplaires le symbole de la roche a été rayé accidentellement.

Porter	R	44°44`58.8"N	079°47`57.2"W
--------	---	--------------	---------------

**L/C2243 - Bateau Island to/à Byng Inlet - Nouvelle édition - 08-AVR-1994 - NAD 1927**

04-FEV-2000.

ANNULE Avis aux navigateur 2336(T)/99, para. 3

Porter	une profondeur de "16" pieds	45°25`27.2"N	080°28`30.1"W
--------	------------------------------	--------------	---------------

**2286 - Georgian Bay to Clapperton Island - Nouvelle édition - 25-AOU-1995 - Inconnu**

11-FEV-2000.

Rayer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée J71	46°02`00.0"N	082°11`10.0"W
Porter	une bouée à espar de bâbord verte, marquée J71	46°02`00.0"N	082°11`10.0"W



**4114 - Campobello Island - Carte nouvelle - 08-MAI-1992 - NAD 1983**

18-FEV-2000.

Modifier	S pour lire "SA" vis-à-vis la bouée cardinale Est	44°59`53.4"N	066°52`38.5"W
----------	---	--------------	---------------

**4416 - Havre de Gaspé - Nouvelle édition - 01-MAI-1998 - NAD 1983**

11-FEV-2000.

Porter	un émissaire	joignant	48°49`38.5"N	064°26`31.2"W
			48°49`35.1"N	064°26`34.4"W
		et	48°49`34.6"N	064°26`34.7"W

**4416 - Quai Public/Public Wharf - Nouvelle édition - 01-MAI-1998 - NAD 1983**

11-FEV-2000.

Porter	un émissaire	joignant	48°49`38.5"N	064°26`31.2"W
			48°49`35.1"N	064°26`34.4"W
		et	48°49`34.6"N	064°26`34.7"W
Porter	une profondeur de 5 brasses 5 pieds, au-dessus d'une entité artificielle		48°49`38.5"N	064°26`31.2"W

**4460 - Charlottetown Harbour - Nouvelle édition - 03-MAI-1991 - NAD 1927**

04-FEV-2000.

Rayer	la bouée à espar verte, marquée CG1	46°12`45.0"N	063°08`49.0"W
Rayer	la bouée à espar rouge CG2	46°12`46.0"N	063°08`52.0"W
Porter	une bouée à espar verte, marquée "CH3"	46°12`48.0"N	063°09`07.0"W

**4466 - Hillsborough Bay - Nouvelle édition - 01-MAR-1996 - NAD 1927**

04-FEV-2000.

Porter	une bouée à espar verte, marquée CH3	46°12`48.0"N	063°09`07.0"W
--------	--------------------------------------	--------------	---------------

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 233 — Paragraphe 20, dernière ligne (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 5/99)

Ajouter: Un **racon** émet sont identification — — • — depuis la tourelle du feu.

(N00-05.4)

Page 233 — Paragraphe 24 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/97)

Ajouter: On peut **mouiller**, par 21,5 m (71 pi) d'eau, au large de l'entrée de **Ship Harbour**, situé du côté Sud de l'entrée de Jeanette Bay, et, par 20 m (66 pi) d'eau, dans la baie même à 1,6 mille au SW de Seal Rocks. On accède à Jeanette Bay par un corridor hydrographié qui s'oriente vers l'WSW entre Quaker Hat et Red Rock Point, puis vers le NW en faisant passer à l'Est de False Cape et qui se rallie à la «Route normalement naviguée» à 4,3 milles au NNE de False Cape.

(N00-05.5)

Page 233 — Paragraphe 27, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (319.09), reposant sur une tour de 25,8 m (85 pi) de haut, est placé sur une île située à 0,5 mille au NE de False Cape.

(N00-05.6)

Page 234 — Paragraphe 29.1 (ré: correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 49/90)

Ajouter: Une tour radio, altitude 395 m (1 296 pi), s'élève à 0,1 mille à l'Est du feu.

(N00-05.7)

Page 234 — Paragraphe 30, dernière ligne

Ajouter: Un dôme radar, altitude 89 m (292 pi), s'élèverait près de l'extrémité Nord de Bear Island.

(N00-05.8)

Page 236 — Paragraphe 51, dernière ligne

Ajouter: Une zone de petits fonds, dont l'extrémité est couverte de 6,9 m (23 pi) d'eau, déborde Smooth Point de 0,2 mille vers le NNE.

(N00-05.9)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 236 — Supprimer le paragraphe 52

Remplacer par: 52 **Tuchialic Bay** s'ouvre à 1,2 mille au Sud de Bear Island. Un haut-fond, couvert d'au moins 6,5 m (21 pi) d'eau, gît à 0,5 mille à l'ESE de Smooth Point. Une épave, asséchant de 0,2 m (1 pi) et qui obstrue partiellement l'entrée de la baie, gît sur le haut-fond. Des hauts-fonds, couverts de 8 et 8,6 m (26 et 28 pi) d'eau, gisent respectivement à 0,3 mille à l'ENE et 0,7 mille au SE de Smooth Point. Tuchialic River se déverse dans la partie SW de la baie. Un banc peu profond déborde la rive de 0,7 mille à l'embouchure de la rivière; la profondeur est de 0,4 m (1 pi) à l'extrémité du banc. Un haut-fond, couvert d'au moins 7,2 m (24 pi) d'eau, gît à 0,5 mille au large du rivage Est de la baie. On peut **mouiller**, par 40 m (131 pi) d'eau, à 0,6 mille au NE de Smooth Point ou dans la baie, fond dur de sable blanc qui serait de bonne tenue.

(N00-06.0)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 197 — Après le paragraphe 256.1 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 3/96)

Insérer: 256.2 Un émissaire déborde la rive de 467 pieds (142 m) à l'Ouest du quai public. L'extrémité de cet émissaire est couverte par 35 pieds (10,6 m) d'eau.

(L64/99)

ATL 101 — Terre Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 87 — Avant le paragraphe 188

Page 88 — En haut de la colonne de gauche

Supprimer: 4560

Remplacer par: 4857

(N00-02.3)

Page 88 — Paragraphe 193, dernière ligne

Ajouter: Un haut-fond, couvert d'au moins 17 pieds (5,2 m) d'eau, gît à 0,3 mille au SE de South Southwest Rock.

(N00-02.4)

Page 88 — Avant le paragraphe 201

Pages 89 et 90 — En haut des colonnes de gauche

Supprimer: 4560

Remplacer par: 4857

(N00-02.5)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 89 — Paragraphe 202, lignes 3 et 4  
Supprimer: «**Outer ... Northern Island,**»  
Remplacer par: **Northern Cat Island** (N00-02.6)
- Page 89 — Paragraphe 205, lignes 1 et 2  
Supprimer: «**Inner ... Southern Island**»  
Remplacer par: **Southern Cat Island** (N00-02.7)
- Page 89 — Paragraphe 205, ligne 3  
Supprimer: Outer Cat Island  
Remplacer par: Northern Cat Island (N00-02.8)
- Page 89 — Paragraphe 206, lignes 1 et 2  
Supprimer: Inner Cat Island et Outer Cat Island  
Remplacer par: Northern Cat Island et Southern Cat Island (N00-02.9)
- Page 90 — Paragraphe 211, ligne 2  
Supprimer: Inner Cat Island  
Remplacer par: Southern Cat Island (N00-03.0)
- Page 90 — Avant le paragraphe 212  
Supprimer: *Cartes 4535, 4560*  
Remplacer par: *Carte 4857* (N00-03.1)
- Page 91 — Avant le paragraphe 219  
Supprimer: *Cartes 4535, 4560*  
Remplacer par: *Carte 4857* (N00-03.2)
- Page 91 — Paragraphe 223, ligne 1  
Supprimer: **Black Islet**  
Remplacer par: **Bleak Islet** (N00-03.3)
- Page 91 — Paragraphe 227, ligne 3  
Supprimer: **Cobblers**  
Remplacer par: **Cape** (N00-03.4)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 91 — Paragraphe 227, dernière ligne  
Page 91 — Paragraphe 229, ligne 2  
Supprimer: Cobblers  
Remplacer par: Cape (N00-03.5)
- Page 92 — En haut de la colonne de gauche  
Supprimer: *Cartes 4535, 4560*  
Remplacer par: *Carte 4857* (N00-03.6)
- Page 92 — Paragraphe 232, lignes 1 et 2  
Supprimer: 95 pieds (29 m)  
Remplacer par: 453 pieds (138 m) (N00-03.7)
- Page 92 — Avant le paragraphe 239  
Ajouter: *4857* (N00-03.8)
- Page 93 — En haut du titre de la photo  
Ajouter: *4857* (N00-03.9)
- Page 94 — En haut de la colonne de gauche  
Ajouter: *4857* (N00-04.0)
- Page 94 — Avant le paragraphe 264  
Supprimer: *4535*  
Remplacer par: *4857* (N00-04.1)
- Pages 95 et 96 — En haut des colonnes de gauche  
Supprimer: *4535*  
Remplacer par: *4857* (N00-04.2)
- Page 96 — Avant le paragraphe 280 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/99)  
Supprimer: *4535*  
Remplacer par: *4857* (N00-04.3)
- Page 96 — Avant le paragraphe 281  
Supprimer: *Carte 4560* (N00-04.5)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 97 — En haut de la colonne de gauche  
 Supprimer: 4560  
 Remplacer par: 4857  
 (N00-04.5)
- Page 121 — INDEX  
 Supprimer: Black Islet, 91  
 (N00-04.6)
- Page 121 — INDEX, après «Blanche Point, 10»  
 Insérer: Bleak Islet, 91  
 (N00-04.7)
- Page 122 — INDEX, après «Cape Goboso Summit, 16»  
 Insérer: Cape Island, 91  
 (N00-04.9)
- Page 122 — INDEX  
 Supprimer: Cobblers Island, 91  
 (N00-04.8)
- Page 124 — INDEX  
 Supprimer: Inner Cat Island, 89  
 (N00-05.0)
- Page 126 — INDEX, après «Northern Arm (Howe Harbour), 7»  
 Insérer: Northern Cat Island, 89  
 (N00-05.2)
- Page 126 — INDEX  
 Supprimer: Outer Cat Island, 89  
 (N00-05.1)
- Page 128 — INDEX, après «Southern Bay, 109»  
 Insérer: Southern Cat Island, 89  
 (N00-05.3)
- ATL 102 — Terre Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —
- Page 28 — Paragraphe 255, dernière ligne  
 Ajouter: Des **bouées** jalonnent les approches de Ochre Pit  
 Cove.  
 (N00-01.0)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 30 — Paragraphe 268, lignes 4 et 5

Supprimer: «39 m ... 14 pi).»

Remplacer par: 23 m (75 pi), offre des profondeurs variant entre 1,4 et 3 m (5 et 10 pi). Un quai d'une longueur de 40 m (131 pi), attenant au côté Est de la face Ouest ci-dessus, offre une profondeur minimale de 3,7 m (12 pi).

(N00-01.1)

Page 30 — Après le paragraphe 268

Insérer: 268.1 Le quai de Land and Sea Welding est situé à quelque 0,2 mille à l'WNW du quai public. La face centrale du quai a une longueur de 25 m (82 pi) et offre des profondeurs variant entre 0,4 et 0,8 m (1 et 3 pi).

(N00-01.2)

Page 31 — Paragraphe 283.1 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 2/99)

Supprimer: 20 m (66 pi)

Remplacer par: 14,6 m (48 pi)

(N00-01.3)

Page 33 — Paragraphe 294, dernière ligne

Ajouter: Des **bouées** jalonnent les approches de Bay Roberts Harbour.

(N00-01.4)

Page 33 — Après le paragraphe 297

Insérer: 297.1 *Veterans Quay Marina* est attenant à la Légion, à 0,4 mille à l'Ouest du quai de l'*Avalon Coal, Salt and Oil Co.* Une jetée, d'une longueur de 107 m (351 pi), est implantée dans le rivage à l'Est de la marina. La face externe de la jetée, longue de 17 m (56 pi), est courbée et offre des profondeurs variant entre 1,8 et 2,1 m (6 et 7 pi). Un **feu** privé, reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité de la jetée. Des appontements s'allongent depuis l'extrémité Ouest de la jetée. Une autre jetée, d'une longueur de 45 m (148 pi) et offrant des profondeurs variant entre 1,6 et 2 m (5 et 7 pi), se trouve à l'WSW de la jetée mentionnée ci-dessus. Un quai, d'une longueur de 76 m (249 pi) et offrant des profondeurs variant entre 1,3 et 1,8 m (4 et 6 pi), relie les deux jetées. Il y a une rampe de mise à l'eau d'une largeur de 6,6 m (22 pi). Eau potable et électricité (110V) disponibles. Une **bouée**, marquée «No Wake», est mouillée à faible distance au large de la jetée Est.

(N00-01.5)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 33 — Paragraphe 298, ligne 7 – après «quai»  
Ajouter: (en état de délabrement) (N00-01.6)
- Page 34 — Paragraphe 308, ligne 5 – après «public»  
Insérer: (en état de délabrement) (N00-01.7)
- Page 34 — Paragraphe 308, ligne 8 – après «Ouest»  
Insérer: (en état de délabrement) (N00-01.7)
- Page 36 — Paragraphe 324, ligne 9 – après «**quai**»  
Insérer: (en état de délabrement) (N00-01.8)
- Page 37 — Paragraphe 337, ligne 7 – après «**quai**»  
Insérer: (en état de délabrement) (N00-01.9)
- Page 47 — Tableau **Postes d'amarrage privés** dans les colonnes **Longueur** et **Profondeur minimale**
- Poste 14 — Supprimer: 153 (502) 6,0-6,8 (20-22)  
Remplacer par: 182 (597) 6,0-7,9 (20-26) (N00-02.0)
- Poste 15 — Supprimer: 107 (351) 6,7-8,5 (22-28)  
Remplacer par: 88 (289) 7,6 (25) (N00-02.1)
- Page 89 — Paragraphe 186, ligne 3 – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/99  
Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord PM7 (63.54), mouillée à 0,42 mille au SSE de Jones Rock, marque l'extrémité d'un banc peu profond qui assèche de 2 pieds (0,6 m). (N00-02.2)
- ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —
- Page 40 — Après le paragraphe 56  
Insérer: 56.1 **Avertissement.** — Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai public de Cloridorme. Lors d'amarrage à ce quai, des procédures opérationnelles doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires. Pour renseignements et directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le maître de port au (418) 395-2315. (L04/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 48 — Après le paragraphe 121

Insérer: 121.1 **Avertissement.** — Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai des pêcheurs des Méchins. Lors d'amarrage à ce quai, des procédures opérationnelles doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires. Pour renseignements et directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le maître de port au (418) 729-3204.

(L04/99)

Page 54 — Après le paragraphe 11

Ajouter: 11.1 Des **câbles sous-marins de télécommunication** relie les rives de Pointe-au-Père et de Baie-Comeau ainsi que les rives du Bic et de Forestville. Les navigateurs doivent se référer à la carte marine pour connaître leur emplacement et éviter de mouiller dans leurs parages.

(L62/99)

Page 69 — Après le paragraphe 147

Insérer: 147.1 **Avertissement.** — Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai public de Matane. Lors d'amarrage à ce quai, des procédures opérationnelles doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires. Pour renseignements et directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le maître de port au (418) 566-7152.

(L04/99)

Page 71 — Supprimer le paragraphe 172 ainsi que le pictogramme qui lui est attaché.

(L65/99)

Page 71 — Paragraphe 173, ligne 2 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/98)

Supprimer: l'Ouest du radiophare.

Remplacer par: l'Est du quai en ruine.

(L65/99)

Page 71 — Paragraphe 173, ligne 4 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/98)

Supprimer: est plus visible que la structure du radiophare.

Remplacer par: est visible sur la pointe au Père.

(L65/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 28 — Supprimer le paragraphe 38

Remplacer par: 38 Le feu n° 68 (237), altitude de 13,7 m (45 pi), reposant sur une tour cylindrique blanche à partie supérieure rouge, d'une hauteur de 13,2 m (43 pi) et marquée 68, est placé sur un caisson circulaire blanc gisant au large de Weaver Shoal, à 0,5 mille au SE de **Cooks Point** (44°56'N, 75°05'W).

(C00-009.1)

Grands Lacs, volume 2, septième édition, 1993 —

Page 168 — Après le paragraphe 277

Ajouter: 278 Un **feu** (1024) est placé sur Town Point

(C00-005.1)

Page 174 — Après le paragraphe 441

Ajouter: 441.1 Une éolienne, placée sur une colline qui domine le port de plaisance, est apparente.

(C00-005.2)

Page 209 — Paragraphe 133, lignes 4 à 6 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/99)

Supprimer: «ainsi que ... hydrographique du Canada»

(C00-011.1)

Page 209 — Après le paragraphe 135

Insérer: 135.1 **Avertissement.** — Les bâtiments descendants qui approchent le canal Sault peuvent rencontrer de forts **courants** de Nord dans la zone de caissons qui s'allongent entre la jetée NW du canal et la rive à la hauteur de *Algoma Steel Corporation*. Les bâtiments montants qui approchent l'entrée du canal Sault peuvent rencontrer de forts **courants** de Sud et une mer clapoteuse à cause de la confluence des eaux du bief de fuite du *Great Lakes Power Canal* et de St. Marys River.

(C00-011.2)

Page 245 — Paragraphe 168, ligne 1

Supprimer: *sur les Commissions de port*

Remplacer par: *maritime du Canada*

(C00-005.3)

Page 245 — Paragraphe 169, ligne 4

Supprimer: gratuitement

(C00-005.4)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 245 — Paragraphe 175, lignes 1 à 3

Supprimer: «dure ... durée.»

Remplacer par: débute vers le 1<sup>er</sup> avril et le travail des brise-glaces permet de la prolonger jusqu'à la fin décembre ou début janvier.

(C00-005.5)

Page 247 — Après le paragraphe 190

Insérer: 190.1 **Avertissement.** — Une série de **piliers** déborde la rive depuis les installations désaffectées du *Pool 2*, à 0,3 mille à l'Est de McVicar Creek. Ils sont marqués par une **bouée** privé. Submergés en périodes de hautes eaux, ces piliers sont particulièrement dangereux la nuit.

190.2 **Avertissement.** — On a cessé les travaux de dragage en 1991. De l'**ensablement** se produit en bordure des zones draguées dans Main Harbour North, d'où la nécessité d'être vigilant en périodes de basses eaux.

190.3 Le *limnigraphe automatisé du Service hydrographique du Canada*, numéro de téléphone (807) 344-3141, vous donnera les niveaux de l'eau à Thunder Bay. (*Pour obtenir plus d'information sur les niveaux de l'eau, consulter le fascicule des Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs.*)

(C00-007.1)

Page 247 — Supprimer le paragraphe 207

Remplacer par: 207 **Appels radio.** — Les bâtiments qui désirent l'ouverture de *Jacknife Bridge* doivent communiquer avec le SCTM à Thunder Bay, indicatif d'appel *VBA*, au moins deux heures à l'avance et avec *Jacknife Bridge*, indicatif d'appel *Jacknife Bridge*, au moins 30 minutes avant le passage. Le pont est équipé de la radio VHF — voie 16, fréquence et veille et, voie 14, fréquence de travail.

(C00-011.3)

Page 247 — Paragraphe 208, lignes 1 et 2

Supprimer: «Le pont ... rivière»

Remplacer par: Le **pont-rail** tournant du Canadien National, situé à 3,8 milles de l'entrée de la rivière et connu localement comme *James Street Swing Bridge*,

(C00-007.3)

Page 247 — Après le paragraphe 209

Insérer: 209.1 **Avertissement.** — En général, on ferme ces **ponts** dans la deuxième quinzaine de décembre pour des raisons d'entretien. Les navires qui désirent franchir ces ponts tard en saison communiqueront avec le capitaine de port.

(C00-008.1)

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

**TERRE-NEUVE**

1 H444	<b>Cape Race</b>	Sur le cap. 46 39 31 53 04 28.5	FI W 7.5s 51.8	24	Tour blanche. 20.7	Lum.0.25 s; obs.7.25 s. À longueur d'année.  <b>Cornet</b> - Son 3s; sil.3s; son 3s; sil.51s. Le cornet est orienté à 135°.  <b>Carte:4844</b> <b>Éd. 02/00</b>
5	Powles Head	Entrée du havre Trepassey. 46 41 25.2 53 24 09.2	FI W 6s 30.8	12	Tour octogonale rouge. 2.1	À longueur d'année.  <b>Cornet</b> - Son 3s; sil.27s. Le cornet est orienté à 183°.  <b>Carte:4844</b> <b>Éd. 02/00</b>
14 H432	<b>Cape St. Mary's</b>	46 49 23.1 54 11 48.9	FI W 5s 118.9	21	Tour octogonale blanche. 11.6	Lum.0.5 s; obs.4.5 s. À longueur d'année.  <b>Cornet</b> - Son 3s; sil.27s. Le cornet est orienté à 220°.  <b>Carte:4842</b> <b>Éd. 02/00</b>
202.3	<i>Harbour Rock - Bouée lumineuse XW2</i>	49 55 29 57 47 51	FI R 4s	.....	<i>Espar rouge, marquée "XW2".</i>	<i>Saisonnier.</i>  <b>Carte:4663</b> <b>Éd. 02/00</b>
202.4	<i>Cow Head Harbour - Bouée lumineuse XW3</i>	49 55 24 57 47 35	FI G 4s	.....	<i>Espar verte, marquée "XW3".</i>	<i>Saisonnier.</i>  <b>Carte:4663</b> <b>Éd. 02/00</b>
202.5	<i>Cow Head - Bouée lumineuse extérieure XW4</i>	49 55 20 57 47 35	Q R 1s	.....	<i>Espar rouge, marquée "XW4".</i>	<i>Saisonnier.</i>  <b>Carte:4663</b> <b>Éd. 02/00</b>
202.6	<i>Cow Head Harbour - Bouée lumineuse extérieure XW1</i>	49 55 33 57 47 51	Q G 1s	.....	<i>Espar verte, marquée "XW1".</i>	<i>Saisonnier.</i>  <b>Carte:4663</b> <b>Éd. 02/00</b>
358 H640	<b>Long Point (Twillingate)</b>	Sur Devils Cove Head. 49 41 24 54 47 34	FI W 5s 100.9	16	Tour carrée rouge. 8.8	Lum.0.5 s; obs.4.5 s. À longueur d'année.  <b>Cornet</b> - Son 4s; sil.56s. Le cornet est orienté à 356°.  <b>Carte:4548</b> <b>Éd. 02/00</b>
449 H536	<b>Cape Bonavista</b>	Côté Est du cap. 48 42 05 53 05 12	FI W 10s 50.3	16	Tour à claire-voie. 12.2	Lum.0.5 s; obs.9.5 s. À longueur d'année.  <b>Cornet</b> - Son 3s; sil.27s. Le cornet est orienté à 355°.  <b>Carte:4569</b> <b>Éd. 02/00</b>

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nominale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	--	---	-----------------	--	--

**ATLANTIQUE**

1748 H2084	Île Bicquette - Feu à secteurs	Côté NW. du centre de l'île. 48 24 55.5 68 53 35.9	FI	W	3s	34.1	12	Tour cylindrique blanche.	Le feu blanc est visible de 011° par l'E., le S. et l'W. à 295°. Le feu rouge est visible de 192° par l'W., le N. et l'E. à 116°. Feu rouge et blanc de nuit seulement. Saisonnier.
			FI	R	6s	34.1	5		<b>Carte:1223</b> <b>Éd. 02/00</b>
1770 H2104	Île Rouge	Au centre de l'île. 48 04 09.9 69 33 18.8	FI	W	10s	19.8	16	Tour cylindrique grise.	Lum.pér.10 s Feu de secours de nuit. À longueur d'année.
									<b>Carte:1203</b> <b>Éd. 02/00</b>
1773 H2106	Haut-fond Prince	Sur un haut-fond. 48 06 29.6 69 36 53.5	FI	W	2.5s	25.3	18	Tour à bandes horizontales rouges et blanches.	Lum.pér.2.5 s Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
								<b>Cornets(3) - Son 2s; sil.18s</b>  Les cornets sont orientés l'un vers 045°, l'un à 180° et l'autre à 288°.  L'opération du signal de brume se fera à distance sur la voie 69 (156,475 MHz). Tout navigateur requérant l'opération du signal de brume devra actionner le bouton pressoir de son radio VHF cinq (5) fois consécutives à intervalle de 1 seconde sur la voie 69. Le signal de brume se mettra en fonction pour une durée de 60 minutes. Après ce délai, il devra refaire la même opération.  Les cornets fonctionnent alternativement.	<b>Carte:1203</b> <b>Éd. 02/00</b>
1779 H2112	Pointe Noire - alignement	Extrémité Est de la pointe. 48 07 23.8 69 43 02.2	F	W		28.0	22	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire.	À longueur d'année. Visible sur l'alignement. Feu de secours.
			F	G		28.0	7	10.7	Visible de 077° à 257° par l'E. et le S.  <b>Cornet - Son 3s; sil.27s</b>  Le cornet est orienté à 275°. L'opération se fera à distance sur la voie 69 (156,475 MHz). Tout navigateur requérant l'opération du signal de brume devra actionner le bouton pressoir de son radio VHF cinq (5) fois consécutives à intervalle de 1 seconde sur la voie 69. Le signal se mettra en fonction pour une durée de 60 minutes. Après ce délai, il devra refaire la même opération.
1780 H2112.1		273°04' 427m des feux antérieurs.	F	W		42.0	22	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire.	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
								7.6	<b>Carte:1203</b> <b>Éd. 02/00</b>

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

**ATLANTIQUE - suite**

1783 H2115	Pte de l'Islet	Sur la pointe. 48 08 07.2 69 43 01.2	FI W 6s	12.0	7	Tour à claire-voie carrée. 9.1	Lum.1 s; obs.5 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours.
---------------	----------------	--	---------	------	---	-----------------------------------	---

**Carte:1203**  
**Éd. 02/00**

**EAUX INTÉRIEURES**

237	Feu 68	44 55 56 75 04 08	Q R 1s	13.7	.....	Tour cylindrique blanche sur un caisson cylindrique blanc, partie supérieure rouge. 13.2	À longueur d'année.
-----	--------	----------------------	--------	------	-------	--	---------------------

**Carte:1434**  
**Éd. 02/00**

513	Entrée Ouest - Bouée lumineuse T	À l'Ouest de l'île Toronto. 43 37 14 79 25 14	Mo(A) W 6s	.....	.....	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "T".	À longueur d'année. Entretenu par l'Administration du Port de Toronto.
-----	--	--	------------	-------	-------	---	--

**Carte:2085**  
**Éd. 02/00**

853	Collingwood - Feu à secteurs	44 30 25.6 80 13 33.9	Oc R W G 10s	13.1	.....	Tour cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange.	Lum.5 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s . Visible dans un arc de 072°; rouge de 145° à 180°; blanc de 180° à 182° et vert de 182° à 217°.
-----	---------------------------------	--------------------------	--------------	------	-------	---	--

**Carte:2215**  
**Éd. 02/00**

1346.2	Twelve O'Clock Point	Entrée Est de Murray Canal. 44 03 40 77 34 56	FI W 5s	10.4	.....	Tour, marque de jour triangulaire rouge et blanche.	Entretenu par Parcs Canada. À longueur d'année.
--------	-------------------------	--	---------	------	-------	---	--

**Carte:2021**  
**Éd. 02/00**

1346.6	Sherwood Point	Entrée Ouest de Murray Canal. 44 01 56.5 77 40 38	FI W 5s	10.4	.....	Tour, marque de jour triangulaire rouge et blanche.	Lum.1 s; obs.4 s Entretenu par Parcs Canada. À longueur d'année.
--------	----------------	--	---------	------	-------	---	--

**Carte:2021**  
**Éd. 02/00**

1515	Harvey Narrows						Rayer du Livre.
------	----------------	--	--	--	--	--	-----------------

**Carte:N/A**  
**Éd. 02/00**

1516	Syd's Island						Rayer du Livre.
------	--------------	--	--	--	--	--	-----------------

**Carte:N/A**  
**Éd. 02/00**

1517	Abram Chute						Rayer du Livre.
------	-------------	--	--	--	--	--	-----------------

**Carte:N/A**  
**Éd. 02/00**

1518	Walter's Island						Rayer du Livre.
------	-----------------	--	--	--	--	--	-----------------

**Carte:N/A**  
**Éd. 02/00**

1519	Frog Island						Rayer du Livre.
------	-------------	--	--	--	--	--	-----------------

**Carte:N/A**  
**Éd. 02/00**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

**EAUX INTÉRIEURES - suite**

1521	Pelican Reef						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1522	Powder Island						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1523	Pine Narrows						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1526	Bear Narrows (Lac Seul, extrémité Est)						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1527	Omega Point (Lac Seul, extrémité Est)						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1528	McLean Narrows, (Lac Seul, extrémité Est)						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1528.2	Pauli Island (Lac Seul)						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1528.4	Deception Bay (English River)						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1528.6	Manitou Rapids (English River)						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1529	Devil's Elbow						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1530	Canoe River						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1531	Eagle Island						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1532	Broken Stick Island						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00
1533	Little Pine Island						Rayer du Livre.  Carte:N/A Éd. 02/00

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
**RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION**

Officier de navigation observateur : \_\_\_\_\_ Capitaine \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Navire (ou adresse) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et  
l'adresse du siège social: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Emplacement général: \_\_\_\_\_  
Objet: \_\_\_\_\_  
Position approx : \_\_\_\_\_ de latitude \_\_\_\_\_ de longitude \_\_\_\_\_  
Carte utilisée pour le pointage: \_\_\_\_\_ (corrigée  
d'après l'Avis aux navigateurs n° \_\_\_\_\_ de 2000 \_\_\_\_\_)  
Publications en cause: (mentionner le volume et la page)  
Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)  
Heure (UTC) \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**INSTRUCTIONS:**

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

\* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Aides maritimes,  
Garde côtière canadienne,  
Ministère des Pêches et Océans,  
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements  
concernant des aides à la navigation  
ou le Livre des feux, des bouées  
et des signaux de brume.

**OU**

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans,  
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de  
danger (ou apparence de danger)  
à la navigation, ou lorsque des  
corrections aux Instructions  
Nautiques semblent nécessaires.